

Lors du lancement du programme d'aide spéciale en 1974, l'industrie canadienne de la pêche affrontait la pire crise de son histoire. Dans l'Atlantique, des coûts anormalement élevés (découlant en partie de la crise de l'énergie de 1973), la diminution des stocks et les mauvaises conditions de marché causaient de sérieuses pertes et acculaient à la faillite les producteurs dans le secteur de la pêche au poisson de fond. D'autres secteurs de l'industrie éprouvaient également de sérieux problèmes.

Pour éviter l'effondrement de communautés entières et des perturbations d'envergure, le gouvernement fédéral a autorisé la prestation de secours d'urgence à divers secteurs de l'industrie et notamment à celui de la pêche du poisson de fond. Après une enquête approfondie, le gouvernement a approuvé en 1975 une politique active et renouvelée en matière de pêche qu'il a d'ailleurs rendu publique dans un document sur la pêche commerciale au Canada. L'objectif était de renforcer et stabiliser l'industrie et d'assurer une meilleure gestion qui soit axée sur les besoins de la société et, particulièrement, des pêcheurs.

Au premier rang des mesures prises fut l'établissement de la zone de 200 milles. Le nombre de